

**DA 373 – 18.12**

**CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 18 juin 2018, votre Conseil votait à l'unanimité le projet de motion M 329 – 18.06 « Plus de sécurité sur les chemins de l'école ». Ce vote invitait le Conseil administratif à développer des plans de mobilité scolaires (ci-après PMS) pour des établissements primaires et secondaires situés sur la commune, et à mettre en œuvre – et, le cas échéant, à faire mettre en œuvre par le Canton – les recommandations émanant du bilan.

Depuis, les services de la Ville de Vernier ont pris contact avec l'Association transports et environnement (ATE) – principal acteur romand dans la mise en place de démarches de PMS – dans le but de clarifier les contours de la démarche à mettre en place.

La présente demande de crédit explicite les objectifs, la méthodologie, le choix des établissements scolaires qui feront l'objet d'une démarche PMS ainsi que le budget à consentir pour l'application de cette motion.

### **Objectifs**

Un PMS consiste en l'étude et en l'indentification de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements générés par un établissement scolaire. Il vise également à augmenter la sécurité de ces déplacements.

Il a principalement pour but de :

- sensibiliser les élèves, leurs parents et les enseignants à la mobilité et à la sécurité routière ;
- améliorer la sécurité et la qualité de vie sur le chemin de l'école et à ses abords ;
- contribuer à modifier les habitudes de déplacement.

Il s'agit donc non seulement d'augmenter les conditions de sécurité sur le chemin et aux abords de l'école, mais aussi de rendre les élèves plus autonomes dans leurs déplacements.

Le périmètre d'étude correspond au bassin de population de l'école.

### **Méthodologie de travail**

Le processus PMS démarre par l'envoi d'un questionnaire aux élèves, parents et enseignants d'un établissement scolaire. Cette consultation est menée par le mandataire – l'ATE – en collaboration avec le Conseil d'établissement, les associations de parents d'élèves et la Direction de l'école.

L'ATE distribue un questionnaire par enfant, par parent d'élève ainsi qu'un questionnaire par enseignant dans lesquels les pratiques de mobilité de chacun sont interrogées.

Crédit d'engagement de CHF 122'000.00 pour la mise en place de plans de mobilité scolaires dans les établissements du primaire et du secondaire de Vernier

Les questionnaires enfants, parents et enseignants sont ensuite retournés à l'ATE qui se charge de compiler les données. À partir de celles-ci, l'ATE analyse les modes de déplacement des écoliers et formule des recommandations.

Quant aux points dangereux relevés par les parents et les enseignants, l'ATE les rassemble sur un système d'information géographique. En fonction de leur importance et du nombre d'occurrences, les principaux points dangereux donnent lieu à une analyse in situ et à des propositions concrètes en vue de l'amélioration de la sécurité du réseau de déplacements autour de l'école. La visite in situ et les recommandations techniques s'effectuent avec un expert du Bureau de prévention des accidents (bpa). Ces recommandations sont complétées par l'ATE.

Le PMS est ensuite présenté aux principaux partenaires.

Une évaluation peut être menée une année après la fin de la réalisation du PMS.

Les services de la Ville de Vernier (notamment ceux en charge de la mobilité, du génie civil, de la sécurité municipale et des écoles) sont associés à toutes les étapes de ce processus, et notamment à celle qui consiste à discuter des défaillances du réseau de mobilité douce et des mesures correctives à mettre en place.

Il sera également demandé au Canton (Office cantonal des transports) d'être présent à deux séances pendant lesquelles le bilan et les recommandations seront discutés. Cette présence est essentielle pour deux raisons : le Canton est propriétaire de nombreuses routes sur le territoire communal et – à travers l'Office cantonal des transports – il doit valider la quasi-totalité des mesures de mobilité souhaitées par une commune sur son territoire.

Un groupe d'accompagnement constitué de parents d'élèves, d'enseignants et d'autres partenaires de l'école est constitué et participe aux deux séances de bilan et de recommandations.

### **Établissements scolaires et planning de mise en œuvre**

Sur la base de son expérience en la matière, l'ATE propose de réaliser un PMS par année et de débiter celui-ci idéalement à la rentrée scolaire, cela pour éviter que le processus (qui dure plusieurs mois) soit à cheval sur deux années scolaires en rendant ainsi moins efficace son suivi. La proposition de lancer un PMS par année est notamment liée à la difficulté, en termes de ressources, de mener plusieurs PMS en même temps, et cela tant pour l'ATE que pour les communes avec lesquelles elle collabore.

Il est ainsi proposé de réaliser les quatre plans de mobilité scolaires (PMS) suivants, correspondant à des périmètres géographiques distincts :

- 1 PMS pour les écoles de Vernier-Ranches, Vernier-Village, Vernier-Place et Poussy (755 élèves à ce jour) ;
- 2 PMS pour les écoles de Balexert, Bourquin et Châtelaine (504 élèves à ce jour) ;
- 3 PMS pour l'école des Libellules (396 élèves à ce jour) ;
- 4 PMS pour l'école d'Aïre (162 élèves à ce jour).

Il est ici proposé d'exclure de la démarche « PMS » les établissements du Lignon et des Avanchets, les élèves de ceux-ci bénéficiant de cheminements piétons hors trafic qui rendent cette démarche peu pertinente.

Il a également été jugé prématuré de réaliser un PMS pour l'école Émilie-de-Morsier, car le quartier de la Concorde vit et vivra plusieurs années de transition en matière de mobilité. D'ici 2025, des chantiers sont en effet prévus pour toutes les rues du quartier (rue Jean-Simonet, avenue Henri-Golay, chemin du Croissant, Voie verte d'agglomération), ce qui empêche à la démarche PMS d'établir un diagnostic sur une réalité stable.

Bien qu'il soit vraisemblable que l'ordre de priorité pour la mise en œuvre des quatre PMS susmentionnés corresponde à ce qui est indiqué plus haut, l'ordre définitif ne sera arrêté qu'une fois le crédit voté.

## Budget

Les prestations de l'ATE pour chaque PMS comprennent :

- Réalisation des questionnaires
- Impression des questionnaires
- Compilation des données
- Cartographie
- Rencontre des partenaires
- Analyse des résultats et des principaux points noirs, rédaction du Bilan de mobilité
- Travail in situ
- Recommandations et propositions
- Intervention du bpa
- Réunions et présentations (5 présentations : préparation, présentation, déplacements, 2 personnes de l'ATE)
- Suivi & évaluation
- Frais déplacement
- Frais divers

De plus, l'ATE propose pour chaque PMS la conception d'un journal d'information à l'attention des parents dont le but est, d'une part, de leur communiquer les résultats de la démarche et, d'autre part, de les sensibiliser en matière de déplacements scolaires.

Dans le tableau ci-dessous est précisé le coût de conception de ce journal pour chacun des quatre PMS :

Journal d'école pour les familles	Ranches, Village, Vernier-Place Poussy	Balexert, Bourquin, Châtelaine	Aire	Libellules
Coordination du projet	350.00 CHF	350.00 CHF	350.00 CHF	350.00 CHF
Rédaction	1 200.00 CHF	1 200.00 CHF	1 200.00 CHF	1 200.00 CHF
Graphisme	900.00 CHF	900.00 CHF	900.00 CHF	900.00 CHF
Impression 16 pages quadrichromie	1 550.00 CHF	1 026.00 CHF	335.00 CHF	820.00 CHF
Sous-total	4 000.00 CHF	3 476.00 CHF	2 785.00 CHF	3 270.00 CHF
TVA 7,7 %	308.00 CHF	267.65 CHF	214.45 CHF	251.80 CHF
<b>Total</b>	<b>4'308.00 CHF</b>	<b>3 743.65 CHF</b>	<b>2 999.45 CHF</b>	<b>3 521.80 CHF</b>

Crédit d'engagement de CHF 122'000.00 pour la mise en place de plans de mobilité scolaires dans les établissements du primaire et du secondaire de Vernier

### Total budget sans journal

Total pour les écoles de Vernier (sans journal)	Coût
Vernier-Village Ranches, Vernier-Place et Poussy	31 605.65 CHF
Balexert, Bourquin, Châtelaine	26 211.50 CHF
Aïre	18 956.25 CHF
Libellules	24 636.35 CHF
Divers et imprévus	6'500.00 CHF
<b>Total TTC</b>	<b>107'909.75 CHF</b>
<b>TOTAL TTC arrondi (dont TVA 7'721.45)</b>	<b>108'000.00 CHF</b>

### Total budget avec journal

Total pour les écoles de Vernier (sans journal)	Coût
Vernier-Village Ranches, Vernier-Place et Poussy	35'913.65 CHF
Balexert, Bourquin, Châtelaine	29'955.15 CHF
Aïre	21'955.70 CHF
Libellules	28'158.15 CHF
Divers et imprévus	6'500,00 CHF
<b>Total TTC</b>	<b>122'482.65 CHF</b>
<b>TOTAL TTC arrêté (dont TVA 8'722.40)</b>	<b>122'000.00 CHF</b>

Les coûts connexes induits par les mesures qui seront identifiées dans le cadre de ces quatre PMS ne peuvent pas être pris en compte dans la présente demande de crédit. Il apparaît en effet irréaliste de préjuger de la nature des investissements à consentir, ceux-ci pouvant par ailleurs parfois affecter les investissements (travaux) et d'autres fois le budget de fonctionnement (par exemple en cas d'engagement d'une patrouilleuse scolaire). De plus, le montant des coûts connexes pourrait varier du simple au double d'une démarche de PMS à une autre, cela étant fonction de l'ampleur des éventuels travaux à réaliser.

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés au crédit pour la mise en place de plans de mobilité scolaires dans les établissements primaires et secondaires de Vernier :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	24'400.00 CHF
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	1'220.00 CHF
<b>Total</b>		<b>25'620.00 CHF</b>

Crédit d'engagement de CHF 122'000.00 pour la mise en place de plans de mobilité scolaires dans les établissements du primaire et du secondaire de Vernier

**Plan pluriannuel des investissements (PPI) :**

Le crédit inscrit dans le plan pluriannuel des investissements élaboré lors du budget 2019, de CHF 150'000.00 devait permettre la réalisation de 5 plans de mobilité. Or, l'ATE a proposé de regrouper les établissements et de n'élaborer que 4 plans, expliquant la diminution du crédit requis par la présente DA.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif

Vernier, le 10 décembre 2018

**DA 373 – 18.12**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER**

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la motion M 329 – 18.06 « Plus de sécurité sur les chemins de l'école » votée le 18 juin 2018 invitant le Conseil administratif à développer des plans de mobilité scolaires pour des établissements primaires et secondaires situés sur la commune, et à mettre en œuvre les recommandations émanant du bilan ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du .... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 de développer quatre plans de mobilité scolaires, soit un pour les écoles de Vernier-Ranches, Vernier-Village, Vernier-Place et Poussy, un pour les écoles de Balexert, Bourquin et Châtelaine, un pour l'école des Libellules et un pour l'école d'Aire, et de mettre en œuvre les recommandations émanant du bilan ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 122'000.00 destiné à ces travaux d'étude ;
- 3 de comptabiliser la dépense nette de CHF 122'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette prévue de CHF 122'000.00 au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès la fin des travaux d'étude estimée à 2023.

